

Systemes d'information de sécurité nationale de l'ensemble du pays:

1. Un système d'information intégré pour contrôler l'entrée et la sortie des étrangers et le système d'information pour le Comité de l'emploi du Service de sécurité nationale, la patrouille des frontières, la police de l'immigration, le ministère des Affaires étrangères, et d'autres entités contrôlant et réglementant l'entrée, la sortie et le mouvement des ressortissants étrangers sur le territoire d'un pays.
2. «Registre de la population» est un logiciel développé dans le cadre du programme national d'informatisation pour intégrer les systèmes existants d'enregistrement de diverses catégories de population dans une seule base de données intégrée (ce logiciel est destiné pour le Ministère de l'intérieur, pour les autorités responsables de l'enregistrement des citoyens (naissance, décès, mariage)). pour les Fonds de protection sociale et autres fournisseurs d'informations).
3. Système automatisé de contrôle des frontières.
4. Système automatique d'identification d'empreinte digitale.